



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2011-2012



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamrot.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire, 2011

ISBN 978-2-550-62238-3 (PDF)

Dépôt légal – 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés.

La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 5 |
| PROFIL DU MINISTÈRE | 6 |
| SUIVI DES MESURES PRISES AU COURS DE LA PÉRIODE 2009-2011 | 8 |
| OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS 2011-2012 | 9 |
| ENGAGEMENTS 2011-2012 — SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ATTENDUS | 10 |
| ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION | 14 |
| MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION | 14 |
| RÉFÉRENCES | 14 |
| POUR NOUS JOINDRE | 14 |
| ANNEXE 1 | 15 |

INTRODUCTION

Après deux ans d'impartition au Centre interministériel des services partagés de Revenu Québec, les services de ressources humaines sont désormais assumés par l'équipe du Ministère depuis juillet 2010. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) présente donc son deuxième plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action est élaboré conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), révisée le 17 décembre 2004. Cette loi prévoit que les ministères et les organismes publics employant au moins 50 personnes, ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants, adoptent annuellement un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Dans ce contexte, le Ministère souhaite accroître la participation sociale des personnes handicapées en adoptant un plan d'action qui permettra d'assurer une meilleure consolidation de nos actions, et ce, dans une perspective d'harmonisation et d'intégration de nos interventions relativement à la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Notre objectif est de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées par la mise en place de différentes mesures au sein de nos secteurs d'activité.

Dans un premier temps, nous ferons état des mesures adoptées par le Ministère au cours de l'exercice financier 2009-2011 : nous avons au cours de cet exercice mis l'accent sur la promotion et la sensibilisation, la communication, l'accessibilité et l'aménagement.

Le présent plan d'action s'échelonne du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Il décrira les principaux obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures envisagées pour la prochaine année.



PROFIL DU MINISTÈRE

Mission

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens.

Il vise à être la référence en matière de politiques et de stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie de ses partenaires.

Orientations 2009-2013

Le Ministère veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens. Il soutient ainsi les institutions municipales, conseille le gouvernement dans le domaine municipal, le représente auprès des municipalités et contribue à l'essor économique, culturel et social de la métropole.

Pour remplir sa mission, le Ministère a adopté les orientations suivantes dans son plan stratégique 2009-2013 :

- ▶ Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions ;
- ▶ Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que dans l'établissement de partenariats ;
- ▶ Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service.

Clientèle

Le MAMROT intervient auprès des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec et de l'Administration régionale Kativik.

La clientèle du Ministère inclut également les organismes municipaux, les conférences régionales des élus (CRE) ainsi que les autres acteurs du développement régional et métropolitain.

Partenaires

Le Ministère entretient des liens administratifs avec les ministères et les organismes qui interviennent auprès des municipalités et des régions.

Parmi les nombreux partenaires avec lesquels le Ministère travaille étroitement, on compte les suivants :

Monde municipal

- ▶ Table Québec-municipalités (TQM)
- ▶ Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- ▶ Union des municipalités du Québec (UMQ)

Régions et ruralité

- ▣ Table Québec-régions (TQR)
- ▣ Comité des partenaires de la ruralité
- ▣ Solidarité rurale du Québec

Structure

Le Ministère est constitué de quatre sous-ministériats qui le soutiennent dans la réalisation des différents volets de sa mission :

- ▣ le Sous-ministériat aux territoires ;
- ▣ le Sous-ministériat aux politiques ;
- ▣ le Sous-ministériat aux infrastructures et aux finances municipales ;
- ▣ le Sous-ministériat à la métropole.

Huit autres unités appuient les activités du Ministère :

- ▣ le Bureau du sous-ministre ;
- ▣ la Direction des communications ;
- ▣ la Direction de la gouvernance des technologies de l'information et des projets corporatifs ;
- ▣ la Direction générale des services à la gestion ;
- ▣ la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme ;
- ▣ le Secrétariat général ;
- ▣ la Direction des affaires juridiques ;
- ▣ le Bureau du commissaire aux plaintes.

Pour en savoir davantage sur la structure du Ministère, consultez l'organigramme à l'annexe 1 ou visitez le site Internet suivant : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/ministere/documents_administratifs/organigramme.pdf.

Établissements

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire exerce ses activités dans 16 édifices situés à Québec, à Montréal et dans 14 régions de la province.

La majorité des mesures adoptées dans le cadre de ce plan d'action seront mises en place en priorité à Québec et à Montréal, soit au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau et au 800, rue du Square-Victoria, puisqu'il s'agit des établissements principaux du Ministère, qui regroupe un peu plus de 400 employés.

SUIVI DES MESURES PRISES AU COURS DE LA PÉRIODE 2009-2011

1) Promotion et sensibilisation

Afin de promouvoir le plan d'action 2009-2011 à l'égard des personnes handicapées, le Ministère a présenté ce dernier aux gestionnaires présents aux différents comités de gestion. Cette mesure visait à sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'engager un plus grand nombre de personnes handicapées dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées et du Programme d'accès à l'égalité en emploi. Le plan d'action a aussi été publié sur le site Web et dans l'intranet afin que le personnel puisse en prendre connaissance.

2) Communications

Au sein de la Direction des communications, quelques employés ont reçu une formation concernant les technologies de l'information adaptées et la conception de sites Web accessibles aux personnes handicapées. Pour la prochaine année, la Direction a comme objectif de former tous ses webmestres afin qu'ils soient en mesure de répondre aux standards gouvernementaux en matière de technologies de l'information adaptées aux personnes handicapées.

Le site Web ministériel est en majorité accessible aux personnes handicapées, puisqu'il répond aux normes et aux règles en vigueur, dont celles du Web Accessibility Initiative-1. Cependant, les publications en format PDF publiées dans le site Web ne sont pas adaptées aux personnes handicapées. La Direction des communications peut fournir aux personnes handicapées qui en font la demande des fichiers en format Word conformes aux standards. Le présent plan d'action sera élaboré selon les règles et les normes en vigueur.

3) Accessibilité et aménagement

Les bureaux de Montréal sont situés dans la Tour de la Bourse, un édifice géré par la Corporation immobilière Magil Laurentienne. Selon la fiche technique à jour de l'immeuble, celui-ci est aménagé selon les besoins des personnes à mobilité réduite. Le Ministère a contacté la Corporation afin de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises afin de faciliter l'accès aux locaux de notre ministère. L'édifice situé au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, est aussi aménagé selon les besoins des personnes à mobilité réduite.

Les mesures mises en place dans le cadre du Plan d'action 2008-2009 pour faciliter l'accessibilité à nos locaux et leur aménagement ont été suivies, maintenues et optimisées.

4) Nombre de plaintes

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'a reçu et traité aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Le Ministère s'engage à rendre compte, chaque année, du nombre de plaintes reçues, conformément à la politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS 2011-2012

Nos derniers engagements ont permis de mettre en place des conditions favorables en matière d'accessibilité, d'aménagement et de communications afin de soutenir l'intégration de personnel handicapé au sein de notre organisation. Dans ce contexte, les mesures que notre ministère entend réaliser au cours du prochain exercice financier seront orientées principalement sur :

- ▣ la sensibilisation des gestionnaires à la réalité des personnes handicapées;
- ▣ la croissance de l'embauche de personnes handicapées;
- ▣ la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées;
- ▣ l'accompagnement et le soutien des personnes handicapées.

Le Ministère s'engage à mettre en œuvre et à maintenir les mesures prévues dans le présent plan d'action pour réduire les obstacles qui nuisent à l'intégration des personnes handicapées. Cet engagement reflète les valeurs organisationnelles de l'administration publique québécoise : compétence, loyauté, impartialité, respect et intégrité.

Afin d'assurer la mise en œuvre des mesures applicables au Ministère, un groupe de travail a été formé :

- M^{me} Marie-Claude Samuel, Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle;
- M^{me} Sylvie Plante, Direction des ressources financières et matérielles;
- M^{me} Mila Lalancette, Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle;
- M^{me} Mariline Brillant, Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle;
- M^{me} Suzanne Bélanger, Direction des communications;
- M^{me} Stéphanie Houde, Direction générale des politiques.

La responsable du groupe de travail est M^{me} Marie-Claude Samuel, directrice des ressources humaines et de la performance organisationnelle.

Enfin, mentionnons que la personne nommée à titre de coordonnatrice de services aux personnes handicapées est M^{me} Stéphanie Houde.

Ses coordonnées sont :

Stéphanie Houde, conseillère aux politiques
Direction générale des politiques
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
10, Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
☎ 418 691-2015

ENGAGEMENTS 2011-2012 — SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ATTENDUS

1. SECTEUR D'ACTIVITÉ : Sensibilisation et promotion

1.1 Direction responsable : Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle en collaboration avec la Direction des communications

1.1.1 Obstacle priorisé : Manque de connaissances envers la réalité des personnes handicapées

Mesure retenue :

Désigner une personne responsable des activités de sensibilisation et de promotion concernant les personnes handicapées

Résultat attendu :

Assurer un meilleur suivi des activités de sensibilisation et de promotion

Échéancier :

Juillet 2011

Indicateur de suivi :

désigner une personne responsable

Mesure retenue :

Sensibilisation des comités de gestion

Résultat attendu :

Favoriser une meilleure compréhension de la réalité des personnes handicapées

Échéancier :

Novembre 2011

Indicateur de suivi :

Nombre de comités de gestion sensibilisés

Mesure retenue :

Faire connaître aux gestionnaires les défis soulevés par la politique À part entière et les priorités qu'elle promeut

Résultat attendu :

Faire connaître les défis que les personnes handicapées doivent affronter lors de leur intégration au marché du travail

Échéancier :

Mars 2012

Indicateur de suivi :

Publication de capsules dans l'intranet et présentation de témoignages

Mesure retenue :

Sensibiliser et informer le personnel du Ministère dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (souligner le lancement de la Semaine dans l'intranet et inviter le personnel à prendre connaissance du présent plan d'action)

Résultat attendu :

Sensibiliser le personnel du Ministère afin qu'il comprenne davantage la réalité des personnes handicapées

Échéancier :

1^{er} juin 2011

Indicateur de suivi :

Transmission de l'information

2. SECTEUR D'ACTIVITÉ : Gestion des ressources humaines

2.1 Direction responsable :

Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle

2.1.1 Obstacle priorisé :

Difficulté d'augmenter la proportion de personnes handicapées parmi le personnel embauché

Mesure retenue :

Promouvoir le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) pour que les gestionnaires présentent le plus grand nombre de projets d'emploi

Résultat attendu :

Augmenter le nombre des demandes de projet d'emploi

Échéancier :

Novembre 2011

Indicateur de suivi :

Nombre de personnes handicapées ayant fait des projets d'emploi

2.1.2 Obstacle priorisé :

Absence de registre indiquant le nombre de personnes handicapées employées par le Ministère

Mesure retenue :

Rappeler au personnel qu'il peut remplir le formulaire Plan d'intervention — Identification des personnes handicapées et adaptation des moyens d'évaluation afin de permettre au Ministère de connaître les limitations de son personnel et d'ainsi mettre en place les mesures appropriées

Résultat attendu :

Connaître le taux de représentativité des personnes handicapées afin de mettre en place les mesures répondants à leurs besoins

Échéancier :

En continu

Indicateur de suivi :

Mise en place d'un registre

2.1.3 **Obstacle priorisé:**
Manque d'accompagnement et de soutien des personnes handicapées quant à la santé et au mieux-être, à la qualité de la vie au travail et à la santé et sécurité du travail

Mesure retenue:

Lors de l'embauche d'une personne handicapée, un plan d'intervention devra être rédigé en vue de repérer les obstacles organisationnels et matériels liés à leur emploi

Résultat attendu:

Améliorer l'intégration des personnes handicapées au sein du Ministère

Échéancier:

En continu

Indicateur de suivi:

Réalisation du plan d'intervention lors de l'embauche d'une personne handicapée

Mesure retenue :

Adapter le poste de travail de la personne handicapée par la kinésiologue et l'ergonome afin de lui fournir les outils de communication et le matériel adaptés dont elle a besoin

Résultat attendu :

Assurer un milieu de travail sain et sécuritaire au personnel handicapé

Échéancier :

En continu

Indicateur de suivi :

Nombre d'adaptations de poste de travail effectué auprès du personnel handicapé

Mesure retenue :

Consulter, au besoin, les ressources institutionnelles spécialisées afin d'assurer une intégration appropriée de la personne handicapée

Résultat attendu :

Favoriser une meilleure intégration du personnel handicapé

Échéancier :

En continu

Indicateur de suivi :

Les ressources institutionnelles sont répertoriées

Mesure retenue:

Organiser une séance d'information et de conseil lorsqu'une personne handicapée en ressent le besoin dans le cadre de ses fonctions

Résultat attendu :

Obtenir les commentaires de personnes handicapées afin de savoir si elles rencontrent des obstacles dans l'accomplissement de leur travail

Échéancier :

En continu

Indicateur de suivi :

Nombre de séances d'information et de conseil

3. SECTEUR D'ACTIVITÉ: Gestion des ressources matérielles

3.1 Direction responsable: Direction des ressources financières et matérielles

3.1.1 Obstacle priorisé : Faible degré de connaissance de l'ensemble du personnel à l'égard des procédures d'évacuation des personnes handicapées lors d'une situation d'urgence

Mesure retenue :

S'assurer que les mesures concernant les personnes handicapées ayant besoin d'un accompagnement sont incluses dans les procédures d'évacuation

Résultat attendu :

Inclure les mesures concernant le personnel handicapé dans les procédures d'évacuation

Échéancier :

Décembre 2011

Indicateur de suivi :

Mesures concernant le personnel handicapé dans les procédures d'évacuation

Mesure retenue :

Chaque personne handicapée au sein du Ministère ayant besoin d'un accompagnement a été jumelée à un membre du personnel

Résultat attendu :

Assurer la sécurité du personnel handicapé lors des procédures d'évacuation

Échéancier :

En continu

Indicateur de suivi :

Proportion de personnes handicapées ayant besoin d'accompagnement qui a été jumelée à un membre du personnel

Mesure retenue :

S'assurer que le personnel connaît les procédures d'évacuation propres aux personnes handicapées lors d'une situation d'urgence

Résultat attendu :

Informé le personnel des procédures d'évacuation

Échéancier :

En continu

Indicateur de suivi :

Transmission de l'information

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2011-2012 a été adopté en juin 2011. Il est possible de le consulter sur le site Web (<http://www.mamrot.gouv.qc.ca>) et dans l'intranet du Ministère, ainsi qu'à partir d'un hyperlien dans le site de l'Office des personnes handicapées du Québec.

De plus, les personnes ou les organismes qui souhaiteraient avoir plus d'information sur le plan d'action 2011-2012 peuvent s'adresser à sa coordonnatrice :

M^{me} Florence Beudet, conseillère en développement
Direction des ressources humaines
et de la performance organisationnelle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, la Tour, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

☎ 418 691-2015
☒ 418 646-0243

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION

Le groupe de travail s'est donné plusieurs moyens pour assurer la mise en œuvre du plan d'action. Chaque unité administrative concernée par les mesures décrites dans le plan d'action doit les réaliser et veiller au suivi de celles-ci. La coordonnatrice a le mandat de s'assurer que les objectifs sont atteints et de produire un bilan des actions réalisées à la fin de l'année financière et de déterminer les actions prioritaires pour la prochaine année.

RÉFÉRENCES

- ▣ Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1);
- ▣ Site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec : www.ophq.gouv.qc.ca;
- ▣ Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/acces-a-legalite-en-emploi/programmes-et-mesures/>.

POUR NOUS JOINDRE

M^{me} Marie-Claude Samuel, directrice
Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, la Tour, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

☎ 418 691-2015, poste 3391
☒ 418 646-0243

www.mamrot.gouv.qc.ca

**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec 